

Département de la Savoie
Commune de Crest-Voland

CONCLUSIONS ET AVIS

Projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz (Savoie).

DOSSIER : E24000187/38

Commissaire enquêteur : Denis BLAISE

Dossier n°2

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE
Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

Objet de l'enquête

La présente enquête est relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de CREST-VOLAND. Ce projet avait été initié par le SIVU domaine skiable en 2018 :

- Remplacement du télésiège existant d'un débit théorique de 2 200 p/h, par une installation de technologie standard et récente de type attaches débrayables pour conforter l'accès à l'ensemble du domaine et limiter les coûts de contrôles et maintenance.
- La technologie proposée pour remplacer cette installation est une technologie de type télésiège cabines débrayables avec sièges 6 places et cabines 10 places. C'est la technologie la mieux adaptée au besoin du site ainsi qu'aux qualités de confort attendues par les usagers. Elle permet en particulier le transport en été et en hiver des piétons, skieurs débutants ou de fond, Vététistes, ... en cabines jusqu'au plateau du mont Lachat sur lequel sont localisées plusieurs activités de diversification été/hiver ainsi que des restaurants d'altitude.

Ce projet doit s'accompagner d'une restructuration du front de neige avec :

- Le démontage du télésiège des Tovats
- Dans un second temps, restructuration d'une zone débutante desservie par un nouveau télésiège de type enrouleurs, en remplacement de l'actuel télésiège des Tovats. En complément du nouveau télésiège, installation d'un tapis couvert pour desservir la zone ludique à créer au niveau de l'aire de jeux. Ce tapis devrait faciliter aussi l'accès au Télésiège cabines de la Logère, depuis le parking.

Comme précisé par le SIVU dans sa note du 10 juin 2024, cet équipement a pour vocation à être le dernier appareil installé sur la station et qui accompagnera le cas échéant la raréfaction de la neige sur la station en permettant :

- D'accéder au domaine d'altitude du plateau du Lachat en cas de manque de neige sur la partie basse,

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE
Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

- D'emmener tout type de skieurs ou de piétons au sommet du domaine skiable grâce à sa multimodalité siège/cabine,
- D'installer un appareil dont les caractéristiques seront de nature à permettre d'évoluer vers une transition d'exploitation toute saison et en particulier d'être un véritable ascenseur vers le plateau du Lachat pendant la saison estivale ce que ne peut réaliser l'appareil actuel.

Je précise en amont de mes conclusions et avis que j'ai été désigné le 23 octobre 2024 par le tribunal administratif de Grenoble pour l'enquête N°24000187/38 relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz, ceci afin de bien cadrer le sujet de l'enquête dont le périmètre est ainsi défini.

Mes conclusions personnelles et mon avis se fondent sur les points suivants :

1. Sur la procédure adoptée

Après examen des documents relatifs à cette enquête publique concernant la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland réalisée à la demande de la Commune de Crest-Voland qui en est l'autorité organisatrice, compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution du projet dont le Maître d'Ouvrage est le SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz, Mairie de Crest-Voland 73590 CREST-VOLAND, je constate qu'elle s'inscrit bien dans le cadre légal administratif du code de l'environnement, notamment ses articles : L.122-1, 122-2, 122-3, 122-4, L 123-1, L.123-2, L123-3, L.123-12, R.122-1, R.122-2, R122-4 et R123-8, dont ceux relatifs à l'étude d'impact.

Le projet consiste en des travaux soumis à la réalisation d'une étude d'impact et enquête publique en application la rubrique 42°b du tableau annexé à l'article R 122-2 du code de l'Environnement (création ou extension ou remplacement d'une remontée mécanique de loisirs transportant plus de 1500 passagers/h).

La procédure adoptée est conforme aux textes.

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE
Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

2. Sur le déroulement de l'enquête publique

Concernant l'enquête publique n° 247000187/38 relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz ; les modalités d'organisation étaient définies par l'arrêté du maire de Crest-Voland n° 2024.087 du 20.11.2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 décembre 2024 au 17 janvier 2025 à 18h, il m'apparaît que :

- o La publicité par affichage a été apposée dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête publique, un certificat signé de M. le maire en date du 29 novembre 2024 en atteste et indique les différents lieux retenus, les ayant moi-même visités.
- o La période retenue a permis d'intégrer les semaines des vacances de Noël ceci afin de favoriser la participation de tous les acteurs économiques et sociaux qu'ils soient résidents permanents ou temporaires comme les touristes ou les saisonniers.
- o La publicité dans la presse a été effectuée dans deux journaux « La Savoie » et « Le Dauphiné Libéré » conformément à la réglementation, un exemplaire de chaque parution m'a été remis.
- o Une « lettre info spéciale » a été initiée par M. le maire à destination des personnes de Crest-Voland ; cette missive présentait le projet, l'enquête publique et ses modalités ainsi que les moyens et canaux pour y participer.
- o Les dossier et registre papier à feuillets non mobiles relatifs à l'enquête publique ont été mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Crest-Voland ; il a même été prévu une ouverture en soirée jusqu'à 19h le 27 décembre ainsi que le matin du samedi 11 janvier 2025 pour favoriser la venue d'éventuelles personnes retenues aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie.
- o Ce même dossier et l'avis d'enquête publique étaient consultables en ligne et téléchargeables depuis le site dédié.
- o Dans une salle de la mairie, un poste internet était disponible en libre accès pendant les heures d'ouverture pour permettre de consulter le dossier et y

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE

Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

déposer éventuellement des observations/contributions.

- o Les éléments du dossier d'enquête étaient également accessibles pour consultation et dépôt éventuel d'observations via :
 - www.registredematerialise.fr/5836
- o Les observations pouvaient être aussi déposées sur :
 - enquête-publique-5836@registre-dematerialise.fr
- o Les documents relatifs à l'enquête publique permettaient une bonne lecture du projet, pour autant ses impacts collatéraux auraient mérité d'être plus détaillés.
- o En tant que commissaire enquêteur, j'ai pu tenir, comme prévu dans l'arrêté d'organisation de l'enquête n° 2024.087 du 20.11.2024, les 4 permanences prévues en présentiel ;
- o Les termes de l'arrêté de M. le maire ayant prescrit l'enquête publique afin de permettre l'accès à l'information ont été respectés selon les documents transmis ;
- o Aucun incident notable n'a perturbé le déroulement de l'enquête.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je considère que :

- **La communication et la publicité relatives à cette enquête ont été dans l'attendu, preuve en est avec le haut niveau de participation pour cette consultation.**
- **Les conditions de la mise en place de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en vigueur,**
- **La composition et le contenu du dossier mis à l'enquête ont été conformes aux textes en vigueur et aisément consultables,**
- **L'accès à l'information a permis aux personnes qui le souhaitent de prendre connaissance du projet dans de bonnes conditions et ce sur plusieurs types de supports et par différents types de canaux à disposition,**
- **L'ensemble des outils mis à disposition permettait à chacun de s'exprimer librement et ce pendant toute la durée de l'enquête.**

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE

Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

3. Sur le projet de construction du télésiège

Le projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de CREST-VOLAND trouve sa genèse dans la volonté des décideurs locaux de maintenir l'attractivité du village dans le monde du ski en proposant, entre autres, de changer une installation devenue difficile à entretenir du fait de son ancienneté (1986) pour proposer un équipement moderne, plus sécurisé notamment pour les enfants mais aussi coûteux. Les quelques appareils de même génération restant sur le territoire limitent la production de pièces de rechange en cas de panne et le phénomène risque de s'aggraver avec le temps. La possibilité de reprendre des composants lors de démontage du même type de télésiège a été envisagée, elle est tout de même très limitée en nombre et l'usinage de pièces similaires peut rapidement représenter un coût financier important ainsi que les coûts de maintenance et de contrôles périodiques obligatoires.

Je note aussi que le risque de panne augmente avec le temps, et qu'il convient d'en tenir compte car les conséquences d'un arrêt de l'appareil pendant les périodes de fortes fréquentations touristiques seraient fort dommageables économiquement ainsi qu'en terme d'image et de pérennité.

J'entends aussi les interrogations et récriminations sur le montant d'un tel investissement pour des résidents qui « ressentent » déjà une certaine pression fiscale et qui se montrent perplexes, à juste titre, sur les évolutions climatiques des années futures et plus particulièrement sur les niveaux d'enneigement qui, selon les études, risquent de se dégrader ; ceci faisant peser sur la communauté le risque une dette difficilement gérable.

Ma perception est que Crest-Voland doit faire un choix maintenant, choix qui aurait dû même être fait il y a quelques années, soit maintenir son niveau d'exigence et modernité avec un équipement de dernière génération en réinvestissant dans un nouvel appareil et ainsi rester un des acteurs incontournables de l'Espace Diamant,

soit y renoncer en gardant son équipement actuel avec l'ambition de capitaliser sur l'image d'un vrai village de montagne dans toute sa diversité.

Je constate aussi que des solutions intermédiaires pouvaient être envisagées qui permettraient de répondre au besoin de modernisation de l'équipement tout en n'en limitant le coût comme l'abandon des cabines ou la poursuite du tracé jusqu'au sommet, facilitant ainsi les échanges avec Les Saisies mais ceci impliquerait une nouvelle étude et retarderait d'autant la réalisation du projet.

Je constate aussi que ce projet date maintenant de plus de 6 années et a connu de nombreuses évolutions ; la construction de ce nouvel appareil n'est qu'un élément d'un plus vaste projet qui intégrait (cf. : étude d'impact) d'autres modifications structurantes comme la construction de résidences de tourisme et on peut regretter que toutes ces modifications aient créé une certaine confusion entre la construction de la nouvelle installation et ses impacts collatéraux.

Même si cette démarche est vertueuse car elle éclaire l'avenir de la commune, il n'en demeure pas moins qu'elle interroge sur sa finalité au regard des aspects climatiques.

La construction est réalisable dans le cadre défini dans le dossier et après les différentes études.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, cet investissement apparaît comme nécessaire pour maintenir l'activité et l'attractivité « ski » de Crest-Voland ; les hypothèses de réduction de coût, sans remettre en cause les fondamentaux, peuvent faire l'objet d'une attention particulière de la part du maître d'ouvrage d'autant qu'aucune projection financière n'apparaissait dans le dossier pendant toute la durée de l'enquête. Suite aux observations justifiées formulées sur le financement par les contributeurs et complétée par une de mes questions, M le maire a apporté ses réponses en complément de la note de synthèse sur la prospective financière formulée par le cabinet Stratorial (ces 2 éléments sont annexés au rapport).

4. Sur la participation du public

Je constate que la période choisie pour cette enquête intégrait les vacances scolaires de Noël (16 décembre au 17 janvier) ceci a permis la participation de personnes

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE
Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

présentes temporairement sur le village comme les touristes, les saisonniers voire des acteurs économiques uniquement présents aux périodes de forte affluence.

23 personnes se sont présentées lors des 4 permanences pour échanger et déposer leurs observations soit sur le registre papier soit sur le registre dématérialisé sur le poste dédié à la mairie ou depuis leur domicile.

L'intérêt pour cette enquête a été très marqué au regard du nombre de consultations réalisées sur le site, 3224 visiteurs dont 1084 qui ont au moins chargé un document et au total de 3036 téléchargements réalisés ; la commune comptant 338 habitants, la part des personnes « extérieures » difficilement mesurable semble donc importante (résidents secondaires, professionnels résidant hors de la commune, vacanciers, saisonniers, ...).

L'intérêt porté sur le sujet fut donc conséquent et se reflète aussi dans le nombre de contributions portées sur les registres papier et dématérialisé : 385 comprenant pour un moindre nombre les Emails (39) et un courrier.

Cet engouement pour la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère résulte aussi en partie du dossier plus large ouvert de longue date qui intégrait, à l'époque (2019), des investissements immobiliers visant à développer le tourisme dans ce village et nécessitant par là même des équipements adaptés à un nombre croissant de touristes.

Dans sa réponse le 10 juin 2024 à l'avis de la MRAE de décembre 2019 sur l'étude d'impact réalisée en juillet 2019, le SIVU indiquait toutes les modifications apportées à son projet initial notamment sur la partie investissement immobilier, ces précisions sont importantes car l'enquête publique N°24000187/38 portait uniquement sur le projet construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland, comme indiqué dans la décision du tribunal administratif du 23 octobre 2024 me nommant comme commissaire enquêteur et faisant suite à la demande de Monsieur de maire de Crest-Voland en date du 15.10.2024.

Pour autant, beaucoup de contributeurs font référence aux projets dans leur globalité.

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE
Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

Bon nombre de contributions et ce quel que soit leurs supports, formulent majoritairement un avis sur la construction de l'équipement en indiquant soit leur enthousiasme ou, à l'inverse leur hostilité ; quelques contributions émettent des réserves mais sont peu nombreuses, quelques-unes formulent aussi d'autres propositions.

Il faut aussi noter que sur les 385 contributions, 100 sont anonymes ; on peut légitimement s'interroger sur ce paramètre même si la similitude avec des contributions nominatives apparaît quelquefois, le chiffre reste conséquent sur la volonté de « masquer » son identité sans pour autant en percevoir la motivation réelle.

Il est clair que le sujet est clivant mais je n'ai pas ressenti dans mes échanges directs avec les personnes plus particulièrement opposées à cette construction une quelconque agressivité vis-à-vis des porteurs du projet mais plutôt une volonté d'apporter leur vision sur les éventuelles évolutions à venir à travers ce projet.

Sur un plan plus qualitatif, je note qu'une majorité de contributions se montre favorable au projet (près des 2/3) ; pour un certain nombre de ces dernières les arguments les plus mis en exergue sont :

- L'attractivité et la pérennité de la station
- La sécurité des personnes notamment les enfants, les débutants et les piétons
- L'obsolescence du matériel actuel

Pour les contributions qui s'opposent à ce projet, les arguments mis majoritairement en avant sont :

- Aspect financier : absence de plan de financement ou d'alternative avec Les Saisies, coût global et conséquences éventuelles sur la commune (fiscalité) ;
- Evolution climatique et un enneigement de plus en plus aléatoire
- L'aire de jeux du front de neige, lieu de rencontre, déplacée.
- Le non déplacement de la gare amont au sommet pour rejoindre Les Saisies.

D'autres propositions peu nombreuses associent des arguments favorables aux réticences comme par exemple, le fait de laisser en place l'aire de jeux en ne bougeant pas la gare aval mais en déplaçant la gare amont au sommet ; tout ceci sans prendre

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE

Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

en compte le tracé de l'appareil par rapport à l'habitat ou bien en limitant l'équipement à un télésiège non pourvu de cabines pour en réduire les coûts.

Ce projet, attendu par certains et redoutés par d'autres, est un marqueur important pour le devenir touristique du village, les différentes personnes rencontrées ont clairement affichées leur choix et leur vision de l'avenir.

Cette enquête, riche d'échanges verbaux et écrits, a été comprise de tous qu'en a sa nécessité au-delà de l'aspect uniquement juridique.

Au regard du niveau de participation tant quantitativement que qualitativement, j'estime que les conditions de la consultation ont été satisfaisantes ; l'ensemble des supports et des canaux de communication ont permis d'assurer une large diffusion de l'information permettant ainsi à chacun de pouvoir s'exprimer sur le projet. Les observations formulées marquent très sensiblement deux visions sur cette construction structurante pour Crest-Voland ; dans leurs contributions, une grande majorité a développé ses arguments de soutien ou d'opposition en formulant aussi des propositions complémentaires ou de substitution.

Je constate aussi que cette participation importante est le reflet d'une véritable attente des contributeurs sur ce projet.

5. Sur les questions formulées par le commissaire enquêteur

Après avoir pris connaissance des réponses argumentées de l'autorité organisatrice sur mes questions, je constate :

- Pour ma 1ere interrogation concernant l'ensemble des données financières prévisionnelles sur le financement du projet de construction, ces informations reprennent en grande partie les éléments demandés, tant dans le mémoire de M. le maire que dans la note de synthèse sur la prospective financière du cabinet Stratorial. Pour autant, les prévisions ainsi que le montage juridique de ce financement qui me sont communiqués, intègrent à ce jour des informations probables mais encore incertaines voire non quantifiées ce qui rend difficile leurs appropriations. Cela se traduit dans la note de synthèse qui complète le

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE
Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

mémoire sur ce sujet et qui indique dans la rubrique du cycle d'exploitation « *l'inclusion des nouveaux lits en cours de création et à venir sur les 5 années à venir* » : sans qu'aucune donnée quantitative ne permette de corroborer ces produits. Au même titre qu'il est indiqué dans le cycle d'investissement « *il est en outre intégré une subvention d'équipement de 1M€ ...* » là aussi rien ne précise l'origine ni la confirmation écrite de cette somme ; toujours sur le cycle d'exploitation, il est précisé que « *... le remboursement des dettes existantes du SIVU... ainsi qu'un emprunt nouveau de 13.5M€* » alors que dans le paragraphe suivant cet emprunt est contracté par la SPL, ceci devant provenir probablement des évolutions contractuelles et de gouvernance proposées par le cabinet de conseil.

Je note aussi que l'ensemble des données relatives au financement du projet : *évolutions juridiques des structures, plan et type de financement, garanties, ...* a été présenté à un pool bancaire et serait actuellement en cours d'étude sans qu' à ce jour un accord de crédit n'ait été donné par les comités d'engagement des banques sollicitées ; seule une lettre d'intérêt du crédit agricole est jointe au dossier, cette dernière n'engageant pas l'établissement bancaire.

- Sur la 2eme question relative au tracé fait l'objet d'une modification avec une gare aval déplacée et la gare amont restant localisée au même endroit pour desservir, entre autres, une zone d'activités, les explications fournies dans le mémoire de M. le maire répondent à cette interrogation de façon détaillée et les arguments développés mettent en évidence la pertinence les choix retenus par les porteurs du projet.

Les réponses apportées à mes questions sont conformes à l'attendu. Il eut été intéressant d'anticiper la partie financière pour pouvoir l'insérer au dossier d'enquête et ainsi éclairer ce point important et souvent soulevé dans les contributions. Il reste néanmoins sur le financement des interrogations.

Mes conclusions concernant l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de CREST-VOLAND

J'émet l'avis suivant :

Après avoir :

- Rencontré M. Christophe RAMBAUD maire de Crest-Voland accompagné de M. Claude GARDET technicien AMO conduite du projet, M. Benjamin GARDET président du SIVU, M. Pierre HERVIEU technicien DST Crest-Voland et quelques conseillers municipaux pour un premier contact afin d'appréhender le projet sa genèse et sa finalité et avoir pris possession d'une grande partie du dossier d'enquête.
- Pris connaissance du dossier d'enquête complet mis à la disposition de la population.
- Visité les lieux tant en amont qu'en aval de l'équipement actuel et des futurs sites étant concernés par la construction du nouveau télésiège avec M. Claude GARDET,
- Constaté que l'ensemble des documents mis à la disposition du public était conforme et lisible de tous et suffisamment détaillé pour comprendre la finalité de ce projet même s'il pouvait paraître parfois difficile à dissocier des autres ambitions contenues dans l'étude.
- Vu avis de la M.R.A.E. n° 2019-ARA-AP-906 du 06 décembre 2019 et l'ensemble des observations et des recommandations détaillées dans l'avis rendu ainsi que la réponse du SIVU transmise le 10 juin 2024
- Considéré qu'après examen du dossier présenté, la construction proposée satisfait aux dispositions législatives et réglementaires,
- Constaté que l'ensemble des éléments de référence pour la publicité de cette enquête publique était bien en place : affichages, information réglementaire dans la presse, tout ceci complété par une communication spécifique de M. le maire.

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE
Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

- Constaté aussi qu'un registre dématérialisé était ouvert et accessible de plusieurs sources avec une adresse mail dédiée pour permettre de déposer les contributions
- Vérifié que l'ensemble des éléments constituant le dossier d'enquête était bien à la disposition du public à la mairie de Crest-Voland pendant toute la durée de l'enquête ainsi qu'un poste informatique pour pouvoir consulter le dossier et éventuellement apporter des observations/contributions.
- Pu apprécier que les conditions matérielles et physiques étaient remplies pour permettre la participation du public.
- Tenu les quatre permanences à des horaires différents afin de permettre à tous de s'y rendre et me permettre de recevoir les observations : orales, écrites sous des formes différentes recensées sur les registres ainsi que par mail ou courrier.
- Constaté une bonne fréquentation physique pendant les permanences ainsi qu'une consultation très importante du site portant le dossier d'enquête avec un nombre de téléchargements de documents particulièrement conséquent.
- Vu et constaté que les très nombreuses observations / contributions formulées dans le procès-verbal de synthèse sont majoritairement en faveur de cette construction.
- Vu les réponses apportées dans le PV de synthèse par M. le maire que je considère globalement claires et étayées,

Je note cependant que :

- Une absence de prévisions financières dans le dossier d'enquête mis à la disposition du public, source d'interrogation de ma part et des observateurs / contributeurs et aussi d'inquiétude chez quelques administrés,
- Le dossier d'enquête, limité au projet de construction d'un télésiège en remplacement d'un autre, aurait pu intégrer les évolutions collatérales comme le devenir de l'aire de jeux ou l'ambition partagée de poursuivre le tracé au sommet pour faciliter son appropriation et ce afin d'éclairer les personnes.

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE
 Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

- la réponse apportée sur la partie financière à travers le mémoire de M. le maire et la note de synthèse du cabinet Stratorial est de nature à exposer le cadre du financement du projet sans être précise et validée sur quelques points répertoriés dans le 5eme paragraphe,

Je considère que :

- L'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté et de façon satisfaisante.
- Le dossier soumis à l'enquête répond aux prescriptions des articles de loi auquel il se réfère.
- L'ensemble des supports de communication (affichage, presse, sites, ...) a été conforme aux attendus et a permis au public d'avoir connaissance de la tenue de cette enquête ; j'ai d'ailleurs apprécié de pouvoir tenir des permanences pendant les périodes de congés scolaires pour favoriser la fréquentation d'habitants locaux et des non-résidents comme les touristes, les saisonniers ou des professionnels.
- Mes quatre permanences de commissaire enquêteur se sont correctement déroulées, les conditions d'accueil étaient conformes à mes attentes et les personnes qui se sont présentées, ont pu s'exprimer de façon satisfaisante.
- Le projet de construction d'un nouveau télésiège répond à un besoin de sécurité, de modernisation de l'installation voire de sérénité technique pour le fonctionnement de l'appareil et satisfaire aux attentes des utilisateurs de se voir proposer un équipement plus confortable et plus sécurisant notamment pour les jeunes.
- Le tracé proposé prend en compte les aspects sécuritaires en s'éloignant du bâti, le statu quo sur la localisation de la gare amont marque la volonté des décideurs de faire vivre le domaine skiable de Crest-Voland en reconduisant le schéma actuel d'accès au sommet.
- Dans les observations favorables au projet, les professionnels (moniteurs de ski, commerçants, restauration) sont bien représentés marquant leur volonté de voir le village doté d'une installation qui permet de l'animer et ce pendant les périodes hivernale et estivale.

Enquête publique E24000187/38 commissaire enquêteur Denis BLAISE
Conclusions et avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de Crest-Voland Cohennoz.

Toutes ces raisons reprises dans mes conclusions me conduisent à émettre un

AVIS FAVORABLE

au projet de construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère sur la commune de CREST-VOLAND

Avec une réserve :

Obtenir la validation du pool bancaire du dossier de financement du projet de construction du télésiège dans le cadre juridique et organisationnel proposé,

Et une recommandation :

Organiser une réunion d'information avec pour ambition de représenter l'ensemble du projet de construction et ses évolutions dans le périmètre de sa réalisation.

Le commissaire enquêteur à Crest-Voland le 14 février 2025



Denis BLAISE